

# Wesphael libre après dix mois de détention

## L'ancien député pourra préparer sa défense hors de prison

**I**l n'a jamais varié : en près de dix mois de détention préventive, Bernard Wesphael, inculpé et incarcéré pour l'assassinat de son épouse, Véronique Piroton, retrouvée morte dans la chambre 602 de l'hôtel Mondo à Ostende le 31 octobre, n'a cessé de proclamer son innocence.

Et depuis lors, ses avocats ont ferrailé pour obtenir sa libération. Ils ont sans cesse répété que l'incarcération de l'ex-député ne se justifiait pas. Ils ont proposé que leur client soit détenu à domicile sous surveillance électronique, désormais possible.

A chaque fois, les magistrats chargés de statuer sur la détention préventive ont dit "non". Et mardi, surprise, la chambre des mises en accusation a ordonné sa remise en liberté sous conditions. Bernard Wesphael pourra préparer sa défense en liberté.

La levée du mandat d'arrêt n'implique en aucune façon qu'il est blanchi. Seulement que son maintien en détention ne se justifie plus. L'instruction se termine. Dans les prochains mois, on peut s'attendre à ce que les juridictions d'instruction décident de son renvoi devant la cour d'assises de Mons. Difficile, en effet, d'imaginer que ses avocats obtiennent un non-lieu. Ce sera donc – sauf événement improbable – à un jury de dire si, oui ou non, Bernard Wesphael a commis un homicide ou porté des coups ayant entraîné la mort de Véronique Piroton.

### Les mystères de la chambre 602

Cette cour d'assises sera amenée à dire ce qui s'est passé dans la chambre d'hôtel qu'avait louée Véronique Piroton. Elle avait souhaité y prendre un peu de distance alors que son couple avec Bernard Wesphael battait de l'aile. Il semble qu'elle envisageait de le quitter. Son mari l'avait rejointe à Ostende. Après un verre

pris au bar de l'hôtel, le couple rejoint sa chambre vers 20h45. C'est là, sans témoins, que c'est joué un huis clos tragique.

Des voisins de chambre ont entendu des cris, signe d'une violente dispute. Véronique Piroton a frappé sur les vitres de la chambre. A 22h55, Bernard Wesphael a descendu à pied les six étages pour rejoindre la réception. "Je crois que ma femme est morte. Elle a un sachet sur la tête", a-t-il déclaré au réceptionniste incrédule.

Le cadavre est retrouvé dans la salle de bains. Bernard Wesphael présente une plaie au dos d'une main. Il est inculpé et placé sous mandat d'arrêt. Le parquet de Bruges reste discret sur l'affaire. Mais il l'a répété : à ses yeux, il s'agit d'une mort violente causée par un tiers. L'autopsie ferait état de saignements au niveau de la rate et du foie, qui pourraient être compatibles avec un genou appuyé sur l'abdomen pour immobiliser en vue d'une suffocation.

Ce qu'a toujours nié Bernard Wesphael qui, ne contestant pas la dispute, dit qu'il s'est endormi pour constater, à son réveil, que sa femme gisait morte dans la salle de bains.

Des experts ont été mandatés par la défense. Selon les conclusions communiquées par M<sup>e</sup> Mayence, ils estiment que les lésions pourraient être la conséquence de manœuvres de réanimation ou d'une chute, plutôt que de coups. Ils relèvent que l'asphyxie pourrait être due à la position du corps, et donc d'origine accidentelle ou même suicidaire, tout en n'écartant pas l'asphyxie d'origine criminelle. Pour ces contre-experts, l'hypothèse qui paraît la plus vraisemblable pour la mort de Véronique Piroton est le cocktail médicament-alcool mortel.

Deux thèses bien entendu incompatibles entre lesquelles les jurés devront choisir.

● La chambre des mises en accusation de Gand a libéré, sous conditions, Bernard Wesphael accusé de l'assassinat de sa femme.

● Si l'ancien élu a touché ses indemnités parlementaires, il n'y aura pas accès jusqu'en mai 2015.

**Ce sera – sauf événement improbable – à un jury de dire si, oui ou non, Bernard Wesphael a commis un homicide ou porté des coups ayant entraîné la mort de son épouse.**

## Ses indemnités saisies jusqu'en mai 2015

**P**olitiquement, depuis la mort de sa compagne, Véronique Piroton, et son emprisonnement, Bernard Wesphael s'est, de facto, retrouvé sur la touche de toute activité politique. Au moment des faits, le Liégeois était encore député wallon, élu en 2009 sur une liste Ecolo, mais représentant de son propre parti, le Mouvement de gauche, qu'il avait créé après avoir quitté les verts avec fracas.

A ce titre, Bernard Wesphael continuait d'être membre de plein droit du Parlement wallon. Une qualité qui s'est éteinte après les élections du 25 mai dernier, puisque l'homme, toujours en prison, ne s'était présenté sur aucune liste.

Bernard Wesphael a siégé à Namur durant trois législatures (15 ans). Député Ecolo quelque peu atypique, l'homme n'a jamais laissé indifférent. Emotif et passionné, son caractère a souvent joué contre lui. On se souviendra de ses passes d'armes avec feu Michel Daerden ou encore de la manière dont il a quitté Ecolo après s'être vu refuser, un ministère en 2009, la présidence du perchoir wallon et même la qualité de chef de groupe Ecolo après avoir échoué à l'élection présidentielle de son parti. Les gouttes furent nombreuses pour faire déborder son vase et accusant alors les siens de trahir leurs idéaux fondateurs, il partira

pour fonder le Mouvement de gauche. Un parti qu'il quittera de sa cellule, peu après les élections du 25 mai 2014.

### Sans moyens financiers

Libre, à présent, mais toujours dans l'attente de son procès, Bernard Wesphael va devoir apprendre à vivre hors de prison et peut-être à se reconstruire. Si on ne le voit aucunement tenter un quelconque retour en politique, on peut légitimement se demander quels seront ses moyens de subsistance ? En quittant sa fonction de député wallon, Bernard Wesphael a cependant touché des indemnités parlementaires qui lui sont ver-

sées mensuellement depuis le mois de juillet (5000 € par mois). Une somme à laquelle il ne peut pas toucher jusqu'en mai 2015, puisqu'une saisie conservatoire sur son salaire a

été ordonnée par une juge liégeoise. Une somme de 50000 € qui servira, si Wesphael est reconnu coupable, à payer les études du fils de sa compagne.

Pour aider Bernard Wesphael à vivre et surtout à payer ses avocats, un comité de soutien, "Les amis de Bernard Wesphael" avaient lancé au mois de juillet dernier un appel aux dons. Un comité de soutien où l'on retrouve un certain nombre de personnalités comme Michel Bourlet ou encore Christian Pamer.

Stéphane Tassin

# 50000

EUROS

En juillet dernier, une juge liégeoise ordonnait une saisie conservatoire sur son salaire.

## "Honnêtement, nous n'y croyions plus"

**L**e principal conseil de Bernard Wesphael, M<sup>r</sup> Jean-Philippe Mayence, se disait "soulagé", mardi soir. "Pour tous les proches de mon client, c'est, en effet, un vrai soulagement", nous confiait, mardi soir, l'avocat carolo. "Honnêtement, depuis un certain temps, je n'y croyais plus. C'est vraiment une belle journée pour M. Wesphael, ses proches et ses défenseurs." "Je viens d'avoir sa fille au téléphone. Elle était en pleurs", ajoute M<sup>r</sup> Mayence. "Vous n' imaginez pas la joie qu'elle ressent à l'idée que son père soit désormais libre et puisse attendre son procès dans des conditions qu'on ne peut qualifier de sereines mais qui seront sans commune mesure avec celles qu'il aurait dû affronter s'il était resté en prison."

### Un nouveau regard

Lorsqu'on lui demande ce qui a pu inciter les juges de la chambre des mises en accusation de Gand à remettre en liberté un homme qui, depuis dix mois, n'avait jamais pu convaincre les justices brugeoise ou gantoise de le relaxer, M<sup>r</sup> Mayence avance diverses explications. "La chambre des mises était constituée d'autres juges que ceux qui sont intervenus jusqu'à présent. Ils ont pu jeter un regard neuf sur une cause qu'ils ne

connaissaient pas, apprécier autrement les faits. Cela a sans doute joué."

Autre élément qui a pu compter, selon notre interlocuteur: "Nous sommes au terme de l'instruction. Il n'y avait plus lieu de garder en prison un homme qui nie les faits, qui clame depuis le début son innocence. Imaginez-vous que mon client n'a plus été interrogé depuis six mois. Il n'y avait plus aucune raison de le garder derrière les barreaux."

### Des conditions

Pour autant, Bernard Wesphael a été libéré sous conditions. "Il ne s'agit pas d'une libération sous surveillance électronique. C'est une liberté totale, sous réserve que notre client respecte une série de conditions, en effet."

Lesquelles? Mardi soir, M<sup>r</sup> Mayence ne connaissait pas le dispositif de l'arrêt de la chambre des mises. "Mais nous-mêmes avons proposé toute une série de mesures à respecter. Ne pas prendre con-

tact avec la famille de la victime. Ne pas communiquer avec la presse. Répondre à toutes les convocations de la justice. Ne pas changer de domicile. L'imagine que ce sera ce type de conditions qui sera imposé à M. Wesphael. Nous en saurons plus mercredi."

Pour M<sup>r</sup> Mayence, pas de doute, il y aura procès d'assises. "Nous avons mené à bien notre premier combat. Obtenir la libération d'un homme qu'il n'y avait plus lieu de maintenir en détention préventive. Le suivant consistera à préparer son procès. Nous pourrions désormais le faire dans des conditions correctes."

Précisément, l'état de santé de Bernard Wesphael, que ses conseils qualifiaient d'inquiétant lors de son passage devant la chambre du conseil de Bruges, voici quinze jours, a-t-il pu influencer ses juges? "Jose espérer qu'il ne s'est pas agi de l'argument décisif de leur décision", scande M<sup>r</sup> Mayence. "Oui, la dé-

*tention de M. Wesphael l'a affaibli, mais il va pouvoir désormais se soigner et remonter la pente pour affronter au mieux les échéances qui l'attendent."*

#### **Un renvoi à domicile mal accepté**

Depuis le début de l'affaire, on a senti le pénaliste hennuyer très remonté contre la justice flamandaise. La colère de M<sup>e</sup> Mayence est-elle retombée? *"L'heure est, en effet, à la joie, pas au ressentiment. Mais j'avoue n'avoir pas compris pourquoi on s'est ainsi acharné sur un homme dont le maintien en détention ne se justifiait pas*

*à mes yeux."*

De son côté, le conseil de la famille de la victime, M<sup>e</sup> Philippe Moureau, a estimé qu'il n'était pas rare qu'un homme en attente de son procès en assises soit libéré. *"Cette décision ne veut évidemment pas dire que Bernard Wesphael est innocent, mais uniquement que sa détention n'est pas nécessaire d'après la chambre des mises en accusation."*

M<sup>e</sup> Moureau n'a pu consulter la décision judiciaire, mais il s'interrogeait tout de même sur l'opportunité de renvoyer l'inculpé à son domicile, qui est aussi l'ancien domicile de Véronique Piroton

et celui de son fils.

**J.-C.M.**

***"Je viens d'avoir sa fille au téléphone. Elle était en pleurs."***

#### **PHILIPPE MAYENCE**

L'avocat carolo parlait de l'émotion ressentie par la fille de Bernard Wesphael à l'annonce de la libération de son père.